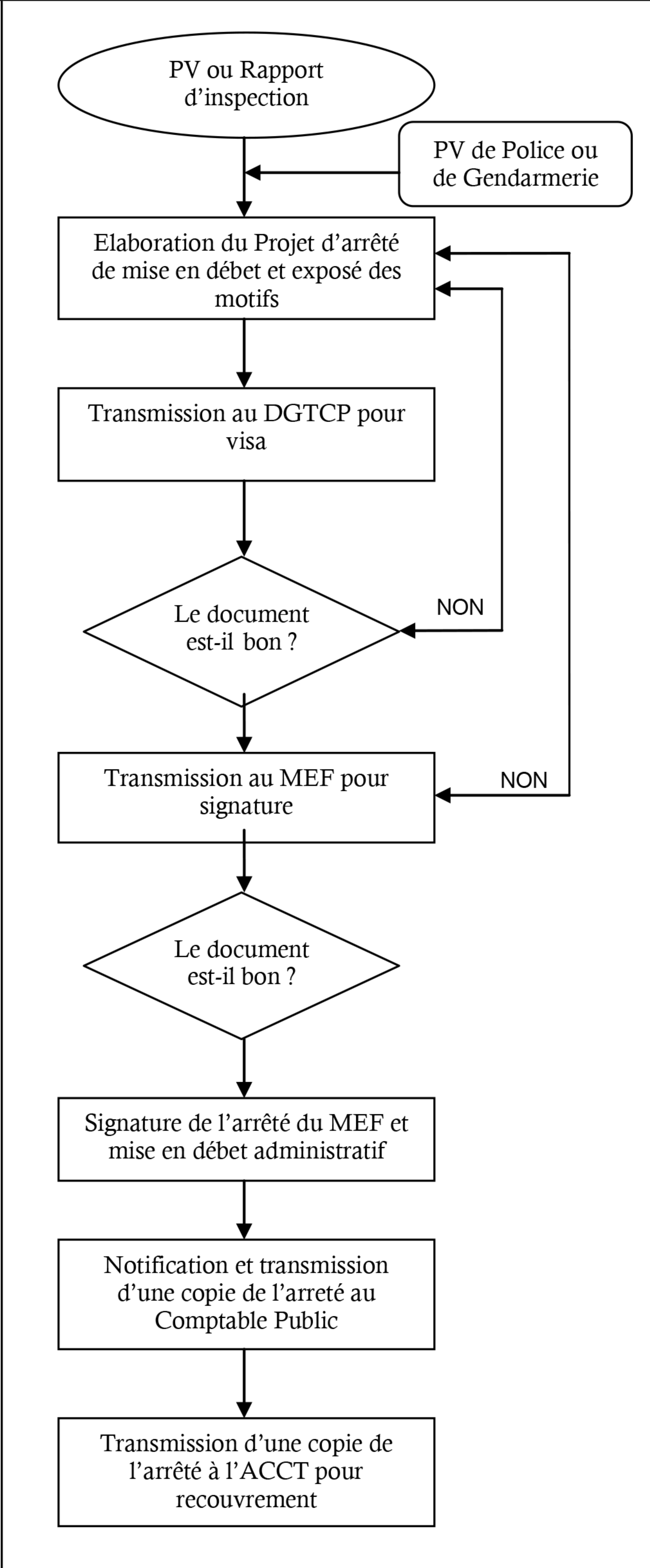




Procédure d'instruction d'un dossier de mise en débet administratif

Acteurs	Logigramme de procédure	Commentaires associés
---------	-------------------------	-----------------------

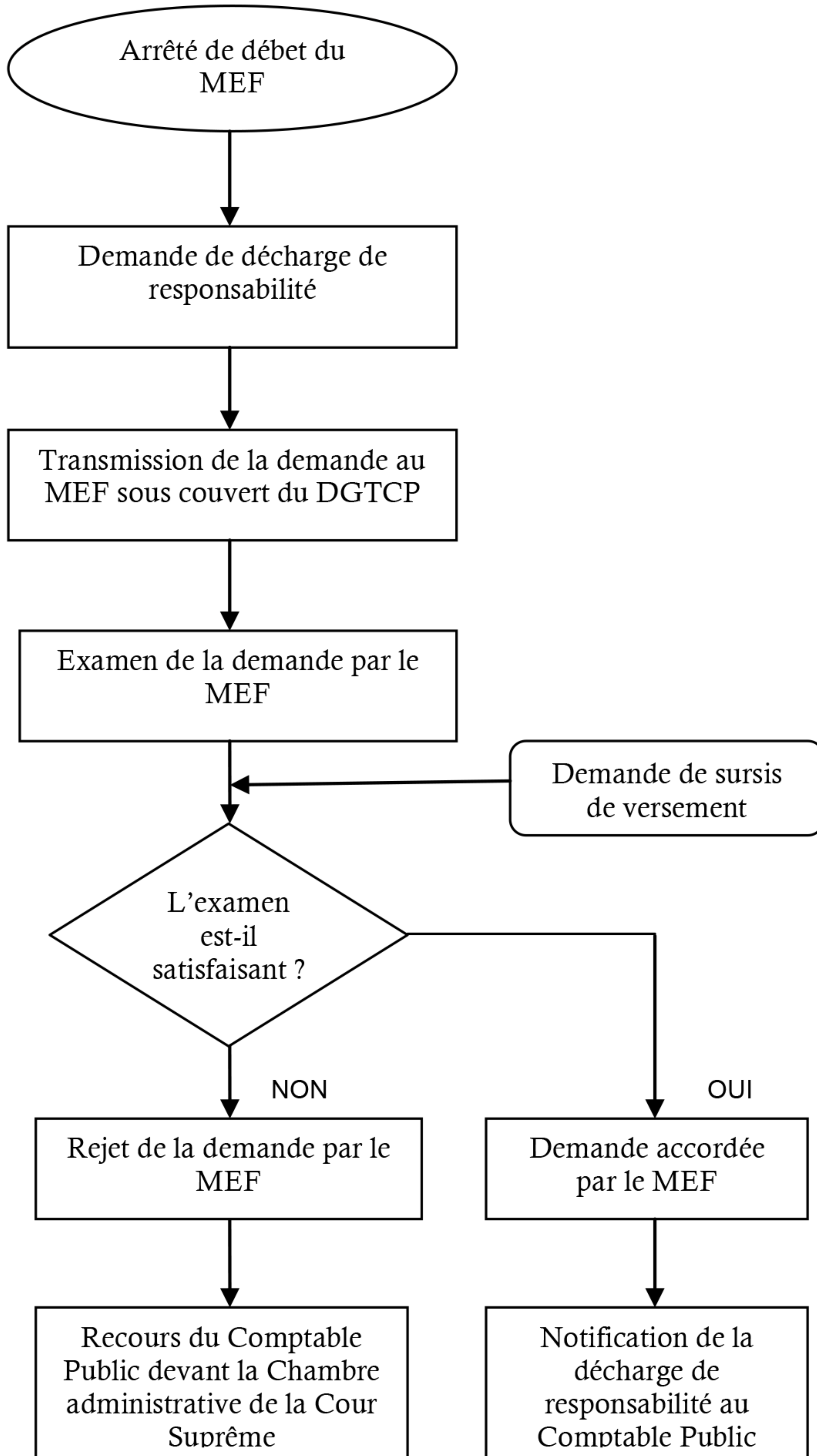
IGT ; IGF ; IGE
IGT
IGT
DGTCP
MEF
IGT



<p>- En cas de non-conformité, le projet d'arrêté est renvoyé par le DGTCP à l'IGT pour correction</p>
<p>- En cas de non-conformité, le MEF ramène le dossier au DGTCP qui, en dernier ressort, le renvoie à l'IGT pour les corrections d'usage.</p>



Logigramme de procédure	Responsabilités	Délai
-------------------------	-----------------	-------



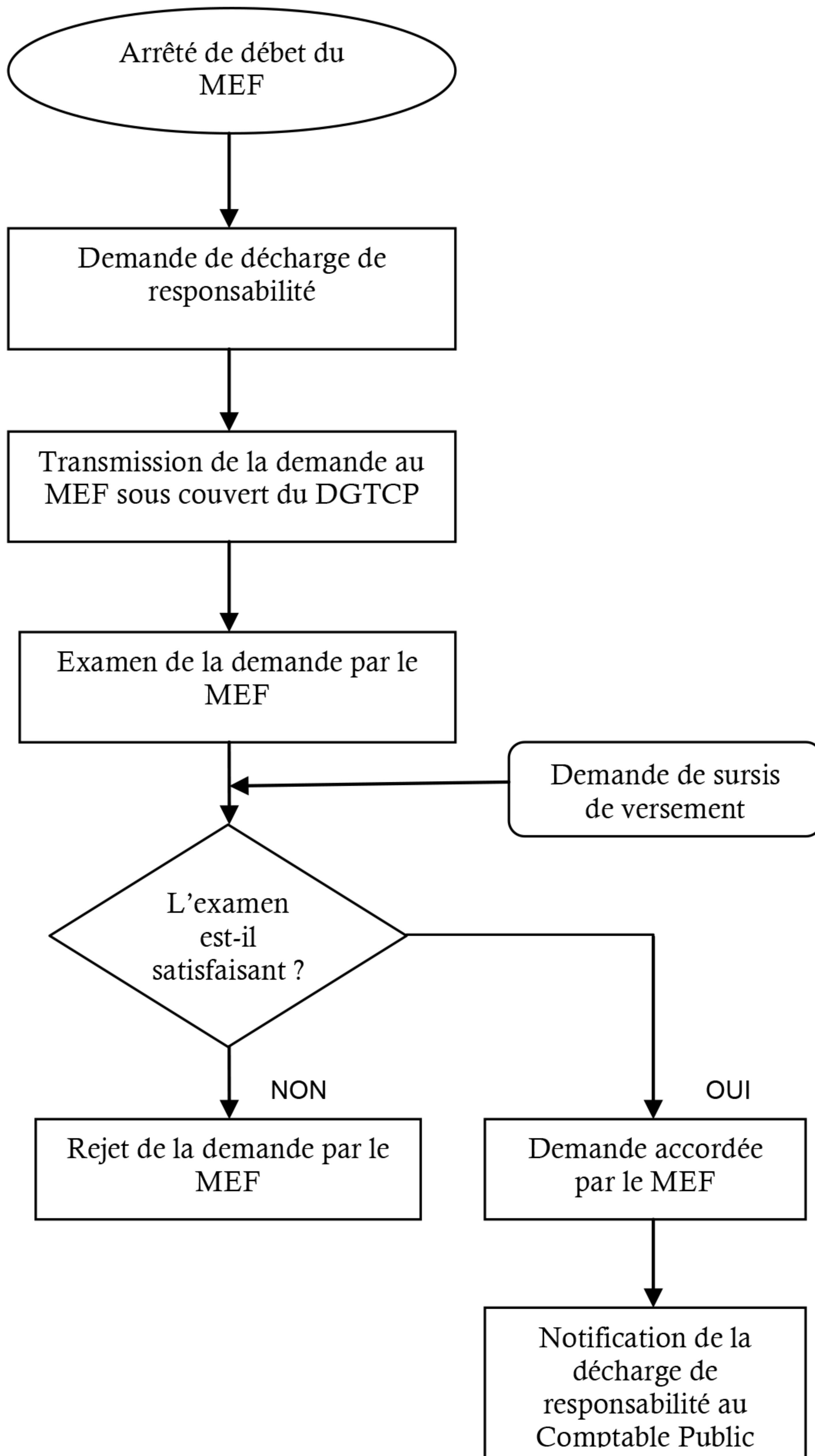
IGT/DGTCP/MEF
Comptable Public
Comptable Public
Comptable Public
Comptable Public
MEF
Comptable Public/IGT

1 an
6 mois
6 mois



Procédure d'instruction d'un dossier de remise gracieuse

Logigramme de procédure	Responsabilités	Délai
-------------------------	-----------------	-------



IGT/DGTCP/MEF
Comptable Public
Comptable Public
Comptable Public
Comptable Public
MEF
Comptable Public/IGT

1 an
6 mois
6 mois



Procédure d’instruction d’un dossier de remboursement de cautionnement

Acteurs	Logigramme de procédure	Commentaires associés
Intéressé		<p>L’intéressé dépose sa demande de remboursement de cautionnement à l’IGT. Ce dossier comporte, entre autres, les éléments suivants :</p>
Intéressé		<ul style="list-style-type: none"> • une demande de remboursement à adresser à Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ; • une déclaration de recette prouvant que l’intéressé a constitué un cautionnement (document à retirer à l’ACCT)...
ACCT		<p>L’ACCT vérifie les documents indispensables au remboursement du cautionnement, et surtout l’authenticité du reçu de cautionnement joint au dossier.</p>
AJT		<p>L’AJT procède aux vérifications relatives à l’existence de débet comptable ; de poursuites au civil ou au pénal ; d’actions récursoires et des arrêts de la Chambre des comptes, des arrêts de remise gracieuse ou de décharge de responsabilité.</p>
ACCC		<p>L’ACCC vérifie, d’une part, l’existence de débet comptable ; et d’autre part, si l’intéressé a bénéficié d’une remise gracieuse ou d’une décharge de responsabilité. Il indique enfin le montant du recouvrement de débet effectué.</p>
DCP		<p>La DCP et/ou la DCCP s’assurent de :</p>
DCCP		<ul style="list-style-type: none"> • la transmission des comptes du comptable à la Chambre des comptes ; • l’obtention du quitus ou indique l’existence d’injonctions de la Chambre des comptes.
IGT		<p>L’IGT transmet l’Arrêté et le dossier à l’ACCT qui effectue le remboursement après les contrôles avant paiement.</p>